

## CALENDRIER DES PROCHAINES OPERATIONS

OBJET	TEXTE AU B.O.	LIEU OU DOIVENT ETRE RETIRES LES IMPRIMES	DATES LIMITES
<p><b><u>Mouvement inter-académique des PSY-EN</u></b></p> <p><u>Public concerné</u> : tout enseignant du premier degré intégré ou détaché dans le corps des PSY-EN.</p> <p><u>Précisions concernant les PE détachés dans le corps des PSY-EN :</u> Les <b>professeurs des écoles psychologues scolaires détachés</b> dans le nouveau corps des psychologues de l'éducation nationale ont la possibilité de choisir entre une participation au mouvement inter-académique des psychologues de l'éducation nationale spécialité « éducation, développement et apprentissage » ou au mouvement interdépartemental des personnels du premier degré. S'ils obtiennent une mutation dans le cadre du mouvement interdépartemental des personnels du premier degré, il sera mis fin à leur détachement. <b>Toute double participation entraînera automatiquement l'annulation de la demande de mutation au mouvement interdépartemental organisé pour les personnels du premier degré.</b></p>	<p><b><u>Note de service n°2017-167 du 6 novembre 2017 parue au BO spécial n°2 du 9 novembre 2017</u></b></p>	<p>Se reporter au site du Rectorat</p> <p><a href="http://www.ac-creteil.fr/cid122715/mobilite-des-enseignants-et-personnels-d-education-et-d-orientation-la-phase-inter-academique-du-mouvement-national-a-gestion-deconcentree-2018-est-ouverte.html">http://www.ac-creteil.fr/cid122715/mobilite-des-enseignants-et-personnels-d-education-et-d-orientation-la-phase-inter-academique-du-mouvement-national-a-gestion-deconcentree-2018-est-ouverte.html</a></p> <p>Et à la circulaire du Rectorat n° 2017-100 et ses annexes.</p>	<p>La connexion au serveur I-PROF/SIAM est possible du jeudi 16 novembre à 12h au mardi 5 décembre à 18h.</p>